



Date de dépôt : 20 septembre 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Quelle stratégie** **pour sortir la Clairière de la crise ?**

En date du 1^{er} septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le centre de détention pour mineurs de La Clairière fait face à de nombreux incidents et à un climat de travail délétère avec un taux d'absentéisme particulièrement élevé. Il faut dire que depuis le début de l'année trois agressions de collaborateurs ont eu lieu. Lors du dernier incident en date, à la mi-juin, une éducatrice avait été blessée au visage et s'en était sortie avec une dent cassée. La police serait intervenue à 166 reprises à ce jour dans l'établissement pour l'année 2023.

Les problèmes de La Clairière ne datent pas d'hier et les administrations successives ne sont pas encore parvenues à y remédier. En septembre 2022, un sondage interne avait révélé une intense fatigue du personnel et une rupture de confiance avec la direction. Les raisons évoquées pour expliquer la situation difficile seraient l'augmentation des troubles psychiques chez les détenus mineurs et l'arrivée de mineurs non accompagnés, particulièrement difficiles à gérer. Une grève a eu lieu au mois de novembre 2022.

En 2011, un rapport présenté par la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil relevait déjà des dysfonctionnements inacceptables dans la gestion de l'établissement et une grande souffrance du personnel ainsi qu'une perte de confiance des employés à l'égard de la direction tout comme un taux d'absentéisme hors norme. Le taux d'encadrement de personnel éducatif insuffisant portait, d'après le rapport, préjudice à la qualité des prestations. Suite à ce rapport, le directeur d'alors avait été « déplacé ». La conseillère d'Etat de l'époque déclarait être confortée dans la nécessité

d'une refonte complète de cette institution et qu'il ne s'agissait pas de mettre un emplâtre sur une jambe de bois. En 2012, avec l'arrivée d'un autre conseiller d'Etat, la nouvelle directrice d'alors avait été remerciée dans l'espoir d'apaiser une situation décrite comme tendue et des travaux avaient été réalisés pour éviter les évasions un peu trop nombreuses. En août 2012, le porte-parole du département chargé de La Clairière annonçait que le département allait procéder rapidement à une analyse complète de la mission et de la prise en charge de ces jeunes. En 2014, le responsable de l'équipe médicale reconnaissait que 80% des jeunes délinquants présentaient des troubles psychiques avérés nécessitant des prises en charge adaptées et que, dans 15% des situations, il n'y avait pas de solution. Enfin, en 2018, une étude confidentielle avait été commandée par le Conseil d'Etat et un groupe de travail interdépartemental avait été chargé d'effectuer un diagnostic.

Ma question est la suivante :

Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat pour sortir durablement La Clairière de la crise ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient des difficultés rencontrées actuellement par le centre éducatif de détention et d'observation de la Clairière (ci-après : la Clairière).

1. Eléments contextuels

De manière globale, l'aide fournie à des personnes mineures sous contrainte, en milieu fermé, est complexe par nature. Même si la situation peut être certainement améliorée, il est illusoire de vouloir totalement résoudre les difficultés inhérentes à cette prise en charge.

Le profil des personnes mineures placées à la Clairière s'est sensiblement complexifié ces dernières années, tant au niveau familial, scolaire et social, que des profils de personnalité qu'ils présentent. Ce constat est partagé par l'ensemble du personnel intervenant autour de ces personnes (au sein de la Clairière et de manière générale dans l'éducation spécialisée à Genève).

Ces profils plus difficiles requièrent un accompagnement accru, que doit satisfaire un personnel toujours plus investi, ce qui le place en situation de tension permanente dans un environnement particulièrement éprouvant.

2. Quelques chiffres et précisions

Sans entrer plus avant dans les détails, le taux d'absentéisme reste certes élevé à la Clairière, mais sa tendance connaît une baisse depuis 2022 pour s'établir à 17,81% au 31 juillet 2023. La politique de gestion des absences est par ailleurs en cours de révision pour l'ensemble de l'office cantonal de la détention (OCD), dont le personnel de la Clairière, et un plan d'actions sera mis en place pour tenter de traiter les causes de l'absentéisme.

Depuis le début de l'année 2023, la police est intervenue à 57 reprises qui se déclinent en 24 interventions durant la journée et 33 interventions la nuit, dont 27 fois pour des personnes se trouvant à l'extérieur de l'établissement au grillage et 6 fois pour des conduites d'ambulances.

Un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied pour réaliser une cartographie cantonale des besoins en structures pour jeunes présentant de graves troubles psychiques et identifier les améliorations, afin de détecter en amont ces placements complexes et tenter ainsi d'éviter que le placement à la Clairière ne soit motivé que par le caractère fermé du lieu. Les travaux de ce groupe ne sont pas encore terminés.

3. Constats et perspectives

La situation actuelle de la Clairière résulte d'un ensemble de circonstances, dont les suites de la pandémie de COVID-19, ainsi que le placement par les autorités judiciaires d'un nombre important de jeunes avec des troubles psychiques et de personnes mineures non accompagnées en grande détresse. Il sied encore de préciser que le directeur de la Clairière a demandé son transfert dans un autre établissement pénitentiaire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour améliorer cette situation, la Clairière et la direction générale de l'office cantonal de la détention (DG OCD) ont entrepris plusieurs démarches :

– La gestion des ressources humaines a été renforcée

Au terme d'un sondage du personnel, une supervision institutionnelle (interdisciplinaire) a été réalisée en 2022. Des renforts ponctuels en personnel ont pu être apportés, par des éducatrices et éducateurs d'un autre établissement pénitentiaire, ainsi que par des auxiliaires engagés tant pour l'administration que pour soutenir l'équipe de maîtresses et maîtres

socio-professionnels. Des renforts plus durables ont été affectés, par le biais d'un poste d'agente ou d'agent d'exploitation et d'un poste d'administratrice ou d'administrateur, déchargeant d'autant le personnel précédemment présent de certaines tâches logistiques et administratives. L'effectif fixe a également été augmenté, au travers de 2 postes d'agente ou d'agent de détention, avec la précision que ce personnel est désormais rattaché à l'établissement (et non plus détaché de la prison de Champ-Dollon) et fait partie intégrante de son organisation quotidienne. Deux postes d'éducatrice ou d'éducateur sont venus s'ajouter, ainsi que 3 autres postes d'éducatrice ou d'éducateur n'ayant pas encore été pourvus. Les efforts de recrutement se poursuivent, ce qui n'est pas sans représenter un véritable challenge dans un domaine d'activité où toutes les institutions peinent à engager du personnel qualifié.

– La prise en charge éducative évoluera

Une démarche participative visant à traiter les problématiques concrètes dans le travail éducatif a été lancée en 2023. Des entretiens individuels ont été réalisés avec toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, de tous les corps de métier de l'établissement, y compris le personnel du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). A la suite de cette démarche, des actions correctrices seront entreprises sur la base des premiers constats et des groupes de travail constitués, permettant dans un deuxième temps aux collaboratrices et collaborateurs de dégager des propositions de solutions. Cette démarche est réalisée avec le soutien de la DG OCD et de l'office du personnel de l'Etat. Nonobstant les remous qu'a provoqués la mise en place d'horaires de travail unifiés entre les 2 secteurs de la Clairière, une amélioration de la prise en charge éducative a été constatée depuis lors, notamment en cas d'absences d'éducatrices ou d'éducateurs. La situation s'est apaisée et le personnel s'est adapté à ces nouveaux horaires. Les concepts de prise en charge des personnes mineures, actuellement en vigueur à la Clairière, sont également en cours de révision, afin d'améliorer la cohérence entre la prise en charge effective et celle théorique. Cette révision des concepts sera supervisée par l'Office fédéral de la justice, qui agrée et exerce un contrôle en la matière.

– L'adéquation du bâtiment

Des travaux de réfection seront réalisés dans l'établissement en 2024, afin de répondre à des critiques récurrentes des autorités de contrôle, dont la commission des visiteurs officiels. En outre, des groupes de travail internes examinent actuellement les moyens pour améliorer la sécurité au

sein de la Clairière. Le Conseil d'Etat souligne enfin que, malgré tous les efforts réalisés par la Clairière et l'OCD, l'amélioration de la prise en charge des personnes mineures se heurtera à des limites liées aux infrastructures de l'établissement. En effet, la réfection qui sera réalisée en 2024 ne suffira pas à mettre totalement aux normes les bâtiments, raison pour laquelle de nouvelles infrastructures devront être réalisées, conformément à la loi sur la planification pénitentiaire, du 24 mars 2023 (LPPén; rs/GE F 1 52).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS